FRC 3. 22966

Case FRC 22020

DISTRICT DES CAPUCINS SAINT-HONORÉ.

DISCOURS prononcé PAR M. MARCHAND (*Chef du Bureau de la Liquidation de l'ancienne Compagnie des Indes*), Préſident, *à l'Aſſemblée générale extraordinaire de tous les Citoyens domiciliés dans le Diſtrict, tenue en l'Egliſe des RR. PP. Capucins, rue Saint-Honoré, le jeudi 26 novembre* 1789, *à dix heures du matin, pour dépoſer ſur le Bureau le don qu'ils veulent faire à l'Etat, de leurs boucles d'argent, & de tel autre effet d'or ou d'argent.*

MESSIEURS,

IL n'y a rien de plus intéreſſant pour vous, ni de plus digne de votre attention, que les motifs qui nous ont déterminés à convoquer cette Aſſemblée générale & extraordinaire de toutes les perſonnes qui compoſent ce Diſtrict.

Ces motifs ſont les beſoins urgens de l'Etat, dans l'inſtant même d'un nouvel ordre de

THE NEWBERRY LIBRARY

choſes, qui doit aſſurer à jamais la liberté & le bonheur du Peuple François.

Tous devant participer à ces précieux avantages, il eſt bien juſte que tous contribuent, ſelon leurs facultés, à ce qui peut les maintenir & les conſolider ; & nous devons, Meſſieurs, redoubler d'efforts, pour jouir dumoins, s'il eſt poſſible, des premiers rayons du bonheur, qu'au prix de notre ſang, de nos veilles, & de notre repos, nous voulons aſſurer à nos ſucceſſeurs.

Le premier moyen & le plus certain, eſt celui qui ramenera l'ordre des paiemens publics ; qui donnera au Commerce l'activité qu'il a perdue ; enfin, ſuivant l'expreſſion même du premier Miniſtre des Finances, « qui tirera la » France de l'angoiſſe alarmante du moment » actuel, qu'occaſionne la rareté extrême & » ſans égale du numéraire effectif » (1).

Le voile qui depuis ſi long-temps cachoit à la Nation la vraie ſituation du Tréſor Royal, ne ſubſiſte plus ; & nous devons à M. Necker, dont le patriotiſme égale les lumieres, cette affligeante, mais néceſſaire vérité, « que les » affaires de Finances du Royaume ſont arri-

(1) Diſcours du 24 ſeptembre 1789, pag. 7, 23.

» vées graduellement au dernier terme de » l'embarras (1).

Les ames élevées n'ont bien le ſentiment de leurs forces que lorſqu'elles ont à lutter contre le malheur, & qu'il ne leur reſte plus de reſſource que dans les inſpirations de la vertu.

M. Necker a le cœur déchiré du tableau qui conſtate notre détreſſe ; mais il ne déſeſpere pas encore du ſalut de la Patrie ; il connoît le zele du Peuple François, ſon amour pour ſon Roi, ſon enthouſiaſme pour l'honneur, ſentiment qui le caracteriſe ſi particulierement ; & ranimé par la conſidération des efforts que peut & qu'eſt toujours diſpoſée à faire la Nation, le Miniſtre qu'elle chérit a adreſſé à l'auguſte Aſſemblée qui la repréſente, ces paroles qui peignent ſa confiance : « Il faut ſe » relever, dit-il, il faut réſiſter à tout. . . . . » vous reſſouvenir de ce que vous êtes, & » de tout ce que vous pouvez, aidés de la » volonté d'un excellent Roi, aidés de ſon » véritable dévouement au rétabliſſement de » l'ordre & au bonheur général » (2).

(1) Même Diſcours, pag. 1ere.

(2) *Idem*, page 7.

Les moyens propres à écarter les maux qui nous environnent, & à rendre aux finances une nouvelle vie, ont été, comme vous le savez, Messieurs, décrétés par l'Assemblée Nationale le 6 octobre dernier, & sanctionnés par Sa Majesté le 9 du même mois.

Le premier consiste dans la declaration du quart du revenu dont chacun jouit, déduction faites des charges, &c.

Le second dans le paiement des deux & demi pour cent de l'argenterie ou des bijoux dont on seroit possesseur, & aussi de deux & demi pour cent de l'or & de l'argent monnoyés, qu'on pourroit garder en réserve.

Par le troisieme, on est invité à porter son argenterie à la monnoie, pour en recevoir la valeur en récépissés à six mois de date, sans intérêt.

Nous n'avons à parler, & nous ne devons parler à la présente Assemblée que du troisieme moyen, parce que c'est véritablement celui qu'on doit considérer comme devant remédier le plus promptement à la rareté de l'espece.

En effet, Messieurs, si la majeure partie de l'or & de l'argent orfévrés étoit portée aux hôtels de monnoies, dans un temps très-court, on obtiendroit bientôt un numéraire consi-

dérable ; & c'eſt ſous ce point de vue que tous ceux qui ont de la vaiſſelle & des bijoux d'or ou d'argent, ont été invités, d'après l'exemple même qu'en a donné le Roi, à porter à la monnoie les objets dont ils veulent contribuer, & pour leſquels on delivre des récépiſſés rembourſables à termes.

Mais, Meſſieurs, en penſant avec le Miniſtre Patriote qui a préſenté ce moyen d'une ſi grande reſſource, que ce ſera rendre un important & véritable ſervice à la choſe publique, que de porter aujourd'hui ſa vaiſſelle à la monnoie, pour en recevoir la valeur au terme fixé, nous ne craignons pas de déclarer que le vœu général des François eſt auſſi de contribuer, par *un don volontaire & perſonnel*, à l'acquit de la dette publique. Chaque jour, l'auguſte Aſſemblée Nationale donne & reçoit la preuve de ce que nous avançons ; & il faut l'avouer, Meſſieurs, jamais, non jamais il n'y eut une « circonſtance plus preſ- » ſante pour ouvrir à l'Etat le tréſor iné- » puiſable que lui réſervent toujours la géné- » roſité & le patriotiſme du Peuple François ».

Ce ne ſont donc pas ſeulement les perſonnes favoriſées de la fortune, qui doivent préſenter des reſſources à l'Etat ; tous les Citoyens, ſans diſtinction, ont le droit de dé-

poſer leur offrande ſur l'autel de la Patrie ; & il en eſt peu qui ne ſoient poſſeſſeurs de quelques bijoux, dont l'uſage au moins ne lui eſt pas néceſſaire, & peut lui être indifférent ; mais ceux-là même auſſi brûlent du déſir d'en faire don à l'Etat. L'anneau, la croix d'or ou d'argent, offerte par la femme du ſimple Artiſan, eſt d'un grand prix aux yeux de la Nation ; & certainement il eſt glorieux de lui en faire le ſacrifice en préſence de ſes Concitoyens.

C'eſt donc, Meſſieurs & Dames, pour que vous puiſſiez manifeſter votre amour ſincere du bien public ; c'eſt pour que votre exemple ſoit d'un plus puiſſant ſecours à la Nation, que nous vous invitons à venir dépoſer, dans les mains de ceux que vous avez jugés dignes de votre confiance, les dons que vous voulez faire à la Patrie. Souffrez ſeulement que pour répondre à votre eſtime, les Officiers civils & militaires du Diſtrict ſe livrent les premiers au généreux patriotiſme dont nous ſollicitons aujourd'hui le ſalutaire effet, pour réparer les maux de l'Etat.

Reſpectables meres de famille, vous que la nature deſtine plus particulierement à pratiquer les vertus qu'inſpire la bienfaiſance, c'eſt avec joie, c'eſt avec une ſatisfaction

bien pure que vous allez faire le ſacrifice de ces bijoux, preſque toujours tributaires de la mode, qui n'eſt elle-même qu'un fruit ſouvent dangereux de l'inconſtance & de la frivolité. Cet honorable ſacrifice gravera dans le cœur de vos enfans, en caracteres ineffaçables, que c'eſt un devoir, mais un devoir bien doux à remplir, de ſecourir la Patrie quand elle eſt en danger.

Et vous, Jeuneſſe citoyenne, l'eſpérance de l'Etat & la conſolation de ceux qui vous ont donné le jour, c'eſt auſſi, nous n'en doutons point, avec un plaiſir qui juſqu'à ce moment vous étoit inconnu, que, renonçant à des objets de pure fantaiſie, vous allez en faire hommage à la Nation, qui vous devient & qui doit en effet vous devenir d'autant plus chere, que vous êtes plus aſſurée de jouir du bonheur qu'elle vous prépare.

Je finis, Meſſieurs, par déclarer au nom de l'Aſſemblée, qu'en donnant aujourd'hui une nouvelle preuve de notre patriotiſme, nous manifeſtons également notre amour pour le meilleur des Rois, & le déſir ardent que nous avons de hâter le moment de ſa tranquillité, troublée par les malheurs de l'Etat.

Signé, AD. MARCHAND, Préſident.

Extrait du Regiſtre & des délibérations du Diſtrict.

Du 26 novembre 1789.

Le Diſcours de M. le Préſident ayant fait la plus vive impreſſion, l'Aſſemblée a arrêté qu'il ſeroit tranſcrit dans le procès verbal de tous les dons faits cejourd'hui & jours ſuivans, de leurs boucles & autres objets au profit de l'Etat, mais que ce Diſcours ſeroit imprimé ſur le champ, pour qu'il en ſoit délivré un exemplaire à chacun des Citoyens, & pour le communiquer aux cinquante-neuf autres Diſtricts.

Lamaignere, Secretaire-Greffier.